



## PROGRAMME DE FORMATION

VERSION : 31 JUILLET 2025  
TAUX DE RÉUSSITE : 83%  
TAUX DE SATISFACTION : 87%

### PUBLIC CONCERNÉ

INFIRMIERS

### PREREQUIS

ÊTRE DIPLÔMÉE DE SA PROFESSION

### MODALITÉS

- PRÉSENTIEL
- E-LEARNING
- CLASSE VIRTUELLE
- MIXTE

### DURÉE ET ACCÈS

HEURES : 7H  
DÉLAIS D'ACCÈS : DE 24H À 1 MOIS

### PROFIL FORMATEUR

INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT  
SPÉCIALISÉE EN SOINS PALLIATIFS ET  
ONCOLOGIE

### TARIF

199€ HT\*  
 PRISE EN CHARGE\*\*  
 INDEMNISATION\*\*\*

### FORMAT

- EPP : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
- GESTION DES RISQUES
- PROGRAMME INTÉGRÉ
- FORMATION CONTINUE



## ERUDIT NOVATION

21 RUE DE COURCELLES 51100 REIMS  
SIRET : 92026754900011  
SITE : WWW.ERUDITNOVATION.COM  
CONTACT@ERUDITNOVATION.COM  
07 45 89 24 98

# SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE : ACCOMPAGNER LES PATIENTS ET LEUR ENTOURAGE

ORIENTATION DPC : 8 : PRISE EN CHARGE PALLIATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE  
(SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION PAR L'ANDPC)

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

DANS UN RAPPORT PUBLIÉ EN JUIN 2018, L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) CONSTATE QUE LA LOI LEONET-TI-CLAEYS SUR LA FIN DE VIE ET LES SOINS PALLIATIFS RESTENT LARGEMENT MÉCONNUS PAR LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

LE PLAN NATIONAL 2021-2024 « DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE » LANCÉ LE 22 SEPTEMBRE 2021, POURSUIT LA DYNAMIQUE DU PLAN 2015-2018. LA PRIORITÉ DE CE PLAN VISE À L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS. DROITS EN FAVEUR DES PERSONNES MALADES OU EN FIN DE VIE, ANTICIPATION DES BESOINS DE PRISE EN CHARGE PALLIATIVE, STRUCTURATION ET RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE PALLIATIVE, SONT LES AXES POUR SOUTENIR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS AFIN DE GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE PERTINENTE ET CONFORME AUX VOLONTÉS EXPRIMÉES PAR LES PATIENTS.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES APPRENANTS SERONT CAPABLES DE :

- DÉFINIR LES SOINS PALLIATIFS, LA DÉMARCHE PALLIATIVE, LES TERMES UTILISÉS ET LEUR SIGNIFICATION
- ACQUÉRIR LES TEXTES CONCERNANT LES DROITS DES PATIENTS, LES OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS, LE SOCLE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES SOINS PALLIATIFS ET DE LA FIN DE VIE
- APPLIQUER LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ET EN INFORMER LE PATIENT ET SES PROCHES
- IDENTIFIER UNE SITUATION RELEVANT DES SOINS PALLIATIFS
- ÉLABORER UNE DÉMARCHE CLINIQUE EN PHASE PALLIATIVE ET EN PHASE TERMINALE INCLUANT LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE THÉRAPEUTIQUE EN SITUATION COMPLEXE
- S'INSCRIRE DANS UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE
- ÉTABLIR UNE COMMUNICATION AVEC LE PATIENT ET LES PROCHES
- ÉLABORER UN PROJET DE PRISE EN SOINS PALLIATIFS COLLÉGIAL, PLURIDISCIPLINAIRE ET CONSENSUEL AVEC LE PATIENT ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- VIDÉOS
- POWER POINT
- ANNEXES
- FORUM DE DISCUSSION (AVEC LES FORMATEURS ET LES APPRENANTS DE LA MÊME SESSION)

### MÉTHODES D'ÉVALUATION

- QCM PRÉ-TEST ET POST-TEST
- QCM
- VRAI / FAUX
- CAS CLINIQUE
- AUDIT CLINIQUE
- TEXTE A TROU
- CHOIX UNIQUE
- QUESTION ORDONNÉE
- ASSOCIATION

NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ SUR VOTRE PROJET DE FORMATION ET POUR METTRE EN PLACE LES ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR.  
CONTACTEZ NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP MR RAULET DUPONT DIMITRI, À L'ADRESSE SUIVANTE CONTACT@ERUDITNOVATION.COM POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE.

\*PRIX NET DE TAXE, EXONÉRÉ DE TVA - ART. 261.4.4 A DU CGI  
\*\*DANS LA LIMITE DE VOS CRÉDITS DISPONIBLES ANNUEL (VOIR AGENCEDPC.FR) SI PLUS DE DISPONIBILITÉ, LE FINANCEMENT SE FERA PERSONNELLEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE  
\*\*\*VERSEMENT POUR PERTE DE REVENU SOUS CONDITIONS D'AVOIR RENSEIGNÉ VOTRE IBAN SUR VOTRE COMPTE AGENCEDPC.FR AVANT LA SOUSCRIPTION DE LA FORMATION

## LISTE DES SESSIONS

DATES	LIEU
<p><b>JANVIER</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JANVIER AU 31 JANVIER</p>	A DISTANCE
<p><b>FÉVRIER</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER</p>	A DISTANCE
<p><b>MARS</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 MARS AU 31 MARS</p>	A DISTANCE
<p><b>AVRIL</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 AVRIL AU 30 AVRIL</p>	A DISTANCE
<p><b>MAI</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 MAI AU 31 MAI</p>	A DISTANCE
<p><b>JUIN</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JUIN AU 30 JUIN</p>	A DISTANCE
<p><b>JUILLET</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 JUILLET AU 31 JUILLET</p>	A DISTANCE
<p><b>AOÛT</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT</p>	A DISTANCE
<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE</p>	A DISTANCE
<p><b>OCTOBRE</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE</p>	A DISTANCE
<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE</p>	A DISTANCE
<p><b>DÉCEMBRE</b></p> <p>ACCÉSSIBILITÉ : DU 01 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE</p>	A DISTANCE

